

L'économie du sport

Déclaration du groupe entreprises

L'allongement de la durée de vie, la sédentarité croissante et l'obésité contribuent à faire du sport un élément capital de notre santé. Les bienfaits de l'activité physique ne sont plus à démontrer, nous le savons : une récente expertise collective de l'ANSES évaluait à 30 % le taux de diminution de la mortalité précoce grâce à une activité physique régulière.

C'est pourquoi la Mutualité Française a depuis longtemps intégré l'activité physique et sa dimension sportive dans ses actions de promotion de la santé, tout en développant des partenariats avec des clubs sportifs et de fédérations. Ainsi, en 2016, plus de 900 interventions "activité physique" ont été menées par les mutuelles sur le Sport Santé. Ces actions permettent chaque année de sensibiliser plus de 300 000 bénéficiaires, qu'il s'agisse d'enfants, de jeunes, d'adultes, de personnes âgées ou encore les personnes en situation de handicap et les femmes.

Mais la pratique sportive est aussi un outil de prévention secondaire et tertiaire, pour des personnes atteintes de pathologies chroniques. On sait que dans de nombreux cas, l'activité physique et le sport s'intègrent très efficacement dans le traitement, réduisent sensiblement les risques de récurrence et peuvent aussi permettre au malade de limiter sa consommation de certains médicaments. De ce point de vue, la possibilité offerte à un praticien de prescrire une activité physique adaptée à ses patients atteints de maladies chroniques est une avancée importante. Le fait de pouvoir désormais inscrire cette prescription sur l'ordonnance change sensiblement sa portée. Les malades se sentent ainsi plus incités à faire la démarche.

Cependant, à ce jour, le « sport sur ordonnance » reste un dispositif inabouti car la prestation d'activité physique qui en découle n'est pas remboursable par les régimes obligatoires d'assurance maladie.

La pratique d'activité physique et sportive se heurte pour certains à des difficultés financières, ainsi, une aide, sous certaines conditions, pourrait favoriser la pratique sportive pour toutes et tous, et notamment au regard de certaines pathologies.

Pourtant, comme le souligne l'avis, certaines mutuelles participent déjà au remboursement sous forme d'un forfait de prise en charge et, tout récemment, la MGEN a lancé un service de sport sur ordonnance auprès d'une partie de ses adhérents, en partenariat avec La Mutuelle des sportifs, en mode expérimental.

Enfin, le groupe de la mutualité ne peut que soutenir l'objectif d'une meilleure répartition des équipements sportifs, notamment dans les quartiers prioritaires de la ville, afin de réduire les inégalités d'accès tant sociales que géographiques. Ainsi, des mutuelles viennent de signer un partenariat avec le Conseil national des villes actives et sportives pour développer sur tout le territoire des activités physiques et sportives.

Le groupe de la mutualité a voté l'avis.